



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 mai 2013

Communiqué presse

Infraction d'un navire de pêche Grenadien contrôlé au port de Fort de France

Ce lundi 13 Mai 2013 au matin a eu lieu un contrôle conjoint des services de la Direction de la Mer (DM) et du service alimentation de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) portant sur plusieurs navires de pêche battant pavillon étrangers et débarquant leurs captures au port de Fort-de-France.

Lors du contrôle d'un navire de pêche battant pavillon de Grenade, les services de l'État ont constaté un débarquement de produits de la pêche dans des quantités supérieures à celles déclarées et autorisées par le Centre National de Surveillance des Pêche d'Étel.

Un procès verbal d'infraction a donc été dressé par l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) et 700 kg de Mérou Couronné débarqués illicitement ont été saisis. Une amende administrative pouvant s'élever au maximum jusqu'à cinq fois la valeur des produits ainsi saisis pourra être prononcée. De plus, l'infraction constatée constituant un délit pénal, et pourra donc faire l'objet de poursuites devant l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, le contrôle sanitaire des produits de la Mer quant à lui s'est révélé conforme aux exigences réglementaires.

La Direction de la Mer continuera de mener avec le service alimentation de la DAAF des contrôles ciblés de ce type. Les tailles minimales de captures ainsi que la conformité des quantités déclarés et débarqués seront systématiquement vérifiées lors de ces contrôles.

Contact presse

*Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*